

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6
au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 7.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 juillet 1844.

DROIT DE TIMBRE SUR LES JOURNAUX.

Dans le courant de la session qui finit, M. Chapuys-Montlaville déposa une proposition ayant pour objet de supprimer le droit de timbre sur les journaux et écrits périodiques. Il y a en effet quelque chose de déplorable à voir le fisc frapper les œuvres de la pensée, les produits de l'intelligence, les traiter comme on traite de la matière. La proposition avait pour but de faciliter la diffusion des connaissances utiles, de mettre à la portée de tous l'instruction politique, qui pénètre si lentement, si difficilement dans les masses, enfin de donner à des opinions qui n'ont pas d'organe, situation contraire à l'égalité de tous, sorte d'oppression fiscale, la possibilité de faire entendre leur voix, d'entrer dans la discussion des principes qui doivent régler les rapports sociaux. Nous avons, dans un article précédent, expliqué clairement l'état de la question (1); nous espérons qu'elle serait discutée cette année; le rapport de la commission chargée de l'examen de la proposition a paru il y a quelques jours seulement, et le débat est renvoyé à la session prochaine.

M. Guizot avait dit à une époque antérieure : « Voulez-vous faire justice et non faveur, supprimez les droits sur le timbre et les frais de poste. Cette suppression tournera véritablement au profit de tous, ce sera une mesure efficace; je n'ai pour mon compte aucune objection à opposer. »

M. de Lamartine avait dit en 1835, en s'occupant de la situation de la presse : « Si j'avais une loi à faire sur la presse, elle serait d'un seul mot : je supprimerais le droit du timbre et j'enlèverais ainsi le monopole aux journaux. »

En 1840, le gouvernement proposait, dans la discussion du budget des recettes, d'affranchir du timbre les œuvres musicales; des amendements furent présentés pour obtenir l'affranchissement de recueils spéciaux. M. Passy, ministre des finances, déclara que le gouvernement s'occupait de la question, qu'il prendrait l'initiative d'une réduction; il demanda qu'on laissât faire le gouvernement qui embrasserait la question tout entière.

La chambre, ce jour-là, appuya vivement les paroles d'un orateur qui voulait la suppression du timbre pour toutes les feuilles périodiques, M. Mauguin.

Nous avons rappelé ces paroles, ces faits, pour bien faire comprendre qu'en face de tels précédents la question semblait tranchée par l'opinion publique, la proposition Chapuys-Montlaville paraissait d'accord avec les intentions du gouvernement. Par quel étrange mystère, par quel revirement d'opinion, ou plutôt par quels déplorable calculs, la commission chargée de l'examen de la proposition a-t-elle donc fait tout le contraire de ce qu'on attendait, a-t-elle substitué à un projet de loi libéral, à un affranchissement radical, une combinaison perfide, des taxes proportionnelles destinées à tuer la presse départementale? Comment une loi de liberté dans la main de M. Montlaville devient-elle un appendice de la loi sur les annonces dans celles de la commission? Comment se fait-il que nous trouvions M. de Lamartine parmi les membres de cette commission? comment a-t-il pu s'associer à une pareille œuvre? comment a-t-il fait taire ses convictions? comment, après avoir prononcé les paroles citées plus haut, a-t-il pu donner son adhésion aux

(1) Voir le Censeur du 29 mars dernier.

propositions que nous allons faire connaître, et surtout aux considérants qui l'accompagnent?

Voici la proposition telle qu'elle a été amendée par la commission:

« Article unique. Les journaux et écrits périodiques paieront, à l'avenir, un droit de timbre fixe, quelle que soit la dimension de leur format.

» Ce droit est fixé à 4 centimes par feuille sur les journaux et écrits périodiques publiés dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, et dans les arrondissements qui renferment une ville de 50,000 âmes et au-dessus.

» Les journaux et écrits périodiques publiés partout ailleurs paieront un droit de 3 centimes par feuille.

» Il n'est rien innové par la présente loi relativement aux recueils et écrits périodiques actuellement dispensés du timbre. »

Il y a en France 750 journaux : 230 à Paris, 520 dans les départements.

310 traitent de matières politiques.

440 sont consacrés aux sciences, aux arts, aux questions économiques.

Le fisc a perçu en 1843 sur les journaux, pour droit de timbre, 3,630,000 f., qui se décomposent ainsi :

3,231,000 f. sur la presse politique,

399,000 f. sur la presse non politique.

L'adoption du projet de loi amendé par la commission amènerait une réduction de 758,000 f., répartie entre 260 journaux; une augmentation de 55,000 f., répartie entre 150 journaux. 340 resteraient, vis-à-vis du fisc, dans la position qu'ils ont aujourd'hui; parmi eux, il y en a 210 des départements.

Voilà les chiffres; venons aux termes du rapport. La commission prétend que la propagation d'un journal n'est pas entravée par les droits de timbre; peu s'en faut qu'elle ne regarde ces droits comme un bienfait. Elle dit en effet : « Les frais de timbre ne sont acquittés que journellement par les éditeurs de journaux, qui s'en trouvent couverts par le prix des abonnements, etc. »

Mais n'est-il pas évident que si les abonnés paient pour le timbre de 15 à 18 francs de plus qu'ils ne paieraient si l'impôt n'existait pas, le nombre des abonnés sera moins grand? N'y a-t-il pas pas toujours une relation directe entre le prix des objets, quels qu'ils soient, et l'achat de ces objets? Pourquoi les mêmes hommes qui adhèrent, s'ils ne les ont pas inspirées, à des paroles aussi mensongères, aussi fausses, ont-ils donc eux-mêmes fondé la presse à bon marché? Car il est bon que le public le sache, il y a dans la commission l'un des principaux créateurs de la presse à 40 francs.

La proposition nouvelle est évidemment dirigée contre la presse départementale, qui n'est pas riche, qui publie des journaux d'un petit format, parce qu'elle ne saurait supporter les frais qu'entraîneraient de plus grandes dimensions sous le rapport de la composition, du papier et du timbre; voilà ce que dit la commission : « Ce qui nous a semblé le plus évidemment démontré, c'est qu'il est indispensable de faire disparaître de la loi les dispositions qui, en maintenant en quelque sorte une prime aux petits formels, imposent un droit de timbre trop élevé aux grands journaux. »

Comment! quand un petit journal de département n'a que trois ou quatre cents abonnés, ne peut pas payer la moitié de sa rédaction, vit des sacrifices du parti qui l'a fondé, on croirait juste de lui imposer une taxe égale à celle qui sera payée par des journaux de Paris qui auront de dix à vingt mille abonnés, qui

seront dans des conditions de succès, qui seront une affaire d'argent autant qu'une affaire de parti! Cela serait la plus criante injustice. Pourquoi, puisqu'on professe de telles idées, n'imposerait-on pas les plus petits journaux comme le *Journal des Débats*?

Nous ne défendons pas notre cause, mais les principes; nous avons à gagner dans l'adoption de la proposition, puisqu'elle réduirait d'un cinquième les droits que nous payons, et nous n'hésiterions pas à la regarder comme fatale, comme spoliatrice, comme dirigée contre la liberté d'écrire, contre la presse départementale.

Nous espérons que d'ici à la prochaine session les députés étudieront la question et ne permettront pas que d'une proposition libérale on fasse un instrument de ruine. L'affranchissement pour tous, et la liberté dans sa sphère particulière, voilà le seul moyen d'être juste.

Nous avons annoncé hier de nouvelles arrestations parmi nos ouvriers; voici quelques détails.

Samedi, plusieurs commissaires de police, accompagnés d'agents, firent une descente chez un chef d'atelier de Saint-Clair, munis de mandats d'amener contre celui-ci et son fils aîné; le père fut arrêté, mais son fils était absent, et, par un motif de dévouement que tout le monde comprend et que tous les partis honorent, un de ses frères déclara être celui qu'on cherchait et fut conduit en prison avec son père. De pareils actes de générosité ont trop de mérite pour que, le pieux mensonge reconnu, l'identité constatée, on ne rende pas à la liberté ceux que l'on retient sans que nulle prévention pèse sur eux, surtout quand il s'agit de quelque délit politique probablement peu grave.

L'autorité n'en a pas jugé ainsi, et, fidèle au système de rigueur qu'elle suit depuis quelque temps à l'égard de nos ouvriers, elle a retenu le jeune homme en prison. Le lendemain la police a fait une nouvelle descente chez le même chef d'atelier et a enlevé à sa mère un autre de ses enfants qui, dit-on, n'a pas encore quatorze ans. La malheureuse femme était dans un état d'exaspération que tout le monde comprendra. Elle se voyait enlever successivement son mari, ses enfants; elle sentait se briser à la fois tous les liens qui attachent à la vie; elle restait seule, avec d'autres enfants en bas âge, à la tête d'un grand atelier, voyant venir la ruine, résultat trop fréquent de l'absence du chef.

On nous assure que dans une autre maison deux jeunes gens, qui venaient voir un de leurs amis chez lequel la police faisait en ce moment une visite, ont été arrêtés et conduits en prison. Ce serait là une illégalité flagrante; on ne ferait pas autrement pour des voleurs.

Nous ignorons de quel délit politique sont accusés les hommes arrêtés; mais nous savons que l'emprisonnement préventif est une cause de ruine pour des ouvriers dont le travail est la seule richesse, le seul moyen d'élever leur famille. Nos ouvriers ne fuient pas leurs foyers devant une accusation politique; ils sont, par la force des choses, contraints à rester où sont les ateliers qu'ils dirigent, où est la famille qu'il faut nourrir. Les priver de la liberté, c'est les ruiner, c'est exposer leurs enfants aux privations les plus dures; il y aurait de l'humanité à leur épargner la prison préventive, qui est une rigueur inutile, une aggravation de peine.

Le nombre des personnes arrêtées doit être assez considérable; les unes ont à répondre d'une accusation de coalition; les autres

FEUILLETON DU CENSEUR. — 31 JUILLET.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

1814.

Rejet de la régence à la suite de la défaite du 6^e corps (corps de Marmont). — Scène de nuit. — Récit de la défection du 6^e corps. — Départ d'Essonne. — Arrivée du 6^e corps à Versailles; il se soulève et se met en marche pour Rambouillet.

(Suite.)

L'entrevue officielle était terminée. Une sorte de causerie intime succéda. Alexandre se montra cordial avec Caulaincourt, bienveillant avec les deux maréchaux. Tous trois regardaient leur cause comme gagnée. L'attitude du général Dessolles prouvait que lui-même partageait cette conviction. Tout-à-coup la porte du cabinet s'ouvrit; un aide-de-camp s'avance, une dépêche à la main, et prononce en langue russe quelques mots qui font pâler Caulaincourt.

— Messieurs, dit Alexandre aux plénipotentiaires, après avoir lu rapidement la dépêche, je résistais avec peine à vos instances; il m'en aurait coûté de repousser le vœu de l'armée française, surtout lorsqu'il était présenté par des hommes tels que vous. Mais cette armée n'est pas unanime; une partie ne veut plus de Napoléon. Le corps tout entier du duc de Raguse, entre autres, abandonne la cause impériale et passe de notre côté; au moment où je vous parle, il traverse les lignes de mes soldats.

— C'est impossible! s'écrièrent les deux maréchaux.

— Lisez, messieurs, répliqua Alexandre en leur présentant le papier qu'il tenait à la main.

Le prince de Schwarzenberg, dans cette dépêche, annonçait que tous les régiments composant le corps de Marmont venaient d'abandonner leurs positions et se retiraient sur Versailles. Les maréchaux étaient atterrés.

— Vous comprenez, Messieurs, dit Alexandre, que ce fait change complètement la situation. L'abdication conditionnelle ne suffit plus; Napoléon

doit se résigner à une abdication absolue.

Les maréchaux sortirent. Bien que la nuit fût assez avancée, la foule n'avait pas diminué dans les salons de M. de Talleyrand; l'anxiété était toujours aussi vive. A la vue des maréchaux, on s'empressa autour d'eux; chacun voulut les interroger. Le général Beurnonville, entre autres, s'approcha de Macdonald.

— Ne me parlez pas, monsieur, s'écria ce dernier en reculant d'un pas; je n'ai rien à vous dire. Vous m'avez fait oublier une amitié de trente ans.

Puis, s'adressant au général Dupont, le capitulé de Baylen, que le gouvernement provisoire avait nommé commissaire au département de la guerre, et qui s'était également avancé vers lui, le maréchal ajouta :

— Quant à vous, monsieur, votre conduite envers l'empereur n'est pas généreuse; peut-être vous a-t-il traité avec sévérité, mais depuis quand venge-t-on son injure personnelle aux dépens de son pays?

La voix du maréchal était haute, son attitude indignée; la vue de tous les laches, de tous les traîtres qui, pâles de peur, se pressaient autour de lui, révoltait sa chevaleresque loyauté. M. de Talleyrand, craignant un éclat, s'approcha du groupe qui environnait le maréchal :

— Messieurs, dit-il, songez que vous êtes ici chez l'empereur de Russie. Si vous voulez discuter... discuter, ajoutez-t-il en se reprenant, descendez chez moi.

— Disputer!... qu'est-ce à dire? répliqua le maréchal en laissant tomber sur le prince de Bénévent un regard de hauteur et de mépris. Quant à discuter, monsieur, c'est parfaitement inutile; mes camarades et moi, nous ne reconnaissons pas votre gouvernement provisoire.

Marmont s'était présenté avec les deux maréchaux et Caulaincourt à l'hôtel Saint-Florentin, mais il ne les avait point suivis dans le cabinet d'Alexandre. Il était revenu les attendre à l'hôtel du prince de la Moskowa. Quand ils entrèrent, le colonel Fabvier venait d'apprendre au duc de Raguse la défection de son corps d'armée.

— Je donnerais un bras, s'écria-t-il en apercevant les plénipotentiaires, pour réparer la faute de mes généraux!

— Dites le crime, répliqua Macdonald; et la tête, dans tous les cas, ne

serait pas de trop.

La défection des régiments composant le corps de Marmont non-seulement enlevait à l'empereur près du cinquième de ses soldats, mais Fontainebleau restait à découvert, et Napoléon se trouvait à la discrétion des alliés.

On a fort diversement expliqué ce fatal épisode; ces détails, jusqu'ici, sont restés fort ignorés. Avant de les dire, nous reproduirons l'explication donnée par le duc de Raguse lui-même dans un *Mémoire justificatif*, opuscule de quelques pages, qu'il fit d'abord paraître dans le *Moniteur de Gand* du 48 avril 1815, et qu'il répandit ensuite en France, plusieurs semaines après le retour de l'empereur de l'île d'Elbe. Arrivé, dans le cours de son récit, à la visite des trois plénipotentiaires lors de leur passage à Essonne, le maréchal s'exprime en ces termes :

« ... Le duc de Tarente, le prince de la Moskowa et le duc de Vicence arrivèrent chez moi, à Essonne. Ils m'apprirent que l'empereur venait d'être forcé à signer son abdication, et qu'ils allaient, à ce titre, négocier la suspension des hostilités. Je leur fis connaître les arrangements pris avec le prince de Schwarzenberg; et je leur déclarai alors que, puisqu'ils étaient d'accord pour un changement que le salut de l'Etat commandait, et qui était le seul objet de mes démarches, je ne me séparerais jamais d'eux. Le duc de Vicence exprima le désir de me voir les accompagner à Paris, pensant que mon union avec eux, d'après ce qui venait de se passer (le traité avec Schwarzenberg), serait d'un grand poids; je me rendis à leur désir, laissant le commandement de mon corps d'armée au plus ancien général de division, lui donnant l'ordre de ne faire aucun mouvement et lui annonçant mon prochain retour. J'expliquai mes motifs au prince de Schwarzenberg, qui, plein de loyauté, les trouva légitimes et sans réplique, et je remplis la promesse que j'avais faite à mes camarades. A huit heures du matin, un de mes aides-de-camp arriva et m'annonça que, contre mes ordres formels et malgré ses plus instantes représentations, les GÉNÉRAUX avaient mis les troupes en mouvement pour Versailles, à quatre heures du matin, effrayés qu'ils étaient des dangers personnels dont ils croyaient être menacés et dont ils avaient eu l'idée par

sont impliquées dans l'affaire des tromblons, sur laquelle la presse administrative s'est livrée au puff le plus absurde qu'on puisse imaginer. Nous ignorons quels motifs ont conduit les autres en prison. A voir ces arrestations qui se succèdent depuis quelques semaines, on dirait que Lyon a dormi sur un volcan, a couru, sans s'en douter, les plus graves dangers; nous ne savons ce qu'on en pense au parquet, mais nous ne croyons pas que des périls que personne encore ne soupçonne puissent être bien sérieux et avoir une haute gravité.

Il se passe des choses bien étranges pour un temps d'intelligence et de courage comme le nôtre. Dimanche 28 juillet, la garnison de Lyon, moins toutefois ce qui était resté l'arme au pied dans les établissements militaires, se rend sur la place Bellecour pour la revue commémorative des journées de juillet. Le croiriez-vous? Les troupes avaient des cartouches, l'artillerie ses caissons chargés. Que se passe-t-il donc? Craint-on une émeute? La ville est calme, pas le moindre groupe, ne se forme. Se moque-t-on du pays?

La ville de Lyon, déjà peu prospère dans son industrie, gagnera-t-elle en sécurité par ces déploiements de forces? Assurément non, quand l'inquiétude et la crainte dominent les affaires. Et tout cet appareil ne peut-il pas d'une chimère faire une réalité? Mais il est bien question de la ville de Lyon dans toute cette affaire! N'est-ce pas plutôt une nouvelle diversion aux questions du dehors, un nouveau préambule à des concessions? On en sait, dit-on, plus à Paris que nous sur les lieux; reste à trouver la solution du problème et à découvrir ce nouveau moyen de tromper le public.

Paris, le 28 juillet 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Pendant toute la journée d'hier, de pieux et sincères hommages ont été rendus par la population de Paris aux glorieuses victimes de la grande semaine. La garde nationale, officiers et soldats, s'est portée en grand nombre dans les églises où se disaient des messes en l'honneur de ceux qui tombèrent pour la défense des libertés du pays; puis, pendant tout le reste de la journée, la foule a visité les lieux qui rappelaient quelque souvenir de juillet 1830. C'est surtout à la colonne de la place de la Bastille que des manifestations civiques ont eu lieu; elles se continuent aujourd'hui. L'immense grille qui entoure le monument est toute garnie de couronnes, et à chaque instant de nouveaux témoignages de sympathie et de regret viennent s'ajouter à ceux que la reconnaissance des citoyens a déjà prodigués aux mânes des martyrs qui reposent sous la colonne.

Les élèves de l'École Polytechnique se sont également réunis, dans la journée d'hier, au cimetière du Mont-Parnasse, où se trouve la tombe de leur camarade Vanneau, mort si bravement dans les journées de juillet; là, des discours ont été prononcés, et nous n'avons pas besoin de dire que dans ces discours la conduite des hommes qui ont trahi la révolution a été sévèrement jugée. Tout le monde sait, en France, que l'École Polytechnique ne marche pas avec les hommes qui ont manqué à leurs promesses, et que, si cela avait dépendu d'elle, on aurait pris, en 1830, des garanties un peu plus sérieuses que celles qui ont permis de faire avorter une révolution dont le pays attendait de si grands bienfaits.

— La chambre des pairs, dans sa séance d'hier, a terminé la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg. Après avoir successivement écarté deux amendements dont l'adoption eût eu pour conséquence de faire renvoyer à l'année prochaine tout commencement de travaux sur la ligne de Strasbourg, elle a voté le projet de loi à la majorité de 73 voix contre 31.

Tous les chemins de fer en discussion ayant été votés par les deux chambres, il s'agit maintenant pour le ministère de se mettre à l'œuvre et de pousser les travaux avec une activité qui fasse regagner un peu du temps qui a été perdu.

Il reste à l'ordre du jour de la chambre des pairs assez de travaux pour que, malgré toute l'adresse qu'elle pourra y mettre, elle soit occupée pendant toute cette semaine. La session des chambres ne sera donc close officiellement que le lundi 5 août.

— C'est demain lundi seulement qu'aura lieu la distribution aux exposants de 1844 des récompenses qui leur ont été accordées par le jury.

AFFAIRES DU MAROC.

Lorsque nous disions, à propos des affaires du Maroc, qu'une démonstration énergique faite à propos, pouvait détourner de nos possessions algériennes un danger réel et relever aux yeux d'un peuple barbare qui doit apprendre à nous connaître la puissance française, on paraissait croire que nous nous exagérons à plaisir la gravité de la situation.

On doit voir maintenant si nous avons bien jugé la portée des événements qui, dans les derniers jours de mai, vinrent changer la face des choses en Algérie et arrêter les progrès trop rapides, aux

yeux de nos ennemis, de la colonisation. Il semble, en vérité, que douze années de guerre dans le nord de l'Afrique ne nous aient rien appris. Ne devons-nous pas connaître au moins les mœurs, les habitudes, les usages, les instincts des peuples qui habitent ces contrées? D'où vient donc que l'on a laissé une question d'abord si simple se compliquer au point de devenir une question politique de premier ordre?

Les premiers rassemblements de troupes qui se montrèrent sur les frontières du Maroc se rattachaient, tout simplement, disait-on, aux démêlés de l'Espagne avec cet empire barbaresque; mais bientôt tous les doutes furent dissipés. Le général marocain attaqua, le 30 mai, la division Lamoricière, qui se tenait en observation, sous prétexte que la France s'était emparée d'une partie de la rive gauche de la Tafna appartenant au territoire de l'empire. Voilà, on en conviendra, une singulière façon de négocier. Il paraît que des remontrances furent alors adressées à Abd-el-Rhaman; qui donna pleins pouvoirs au kalifa El-Ghenaoui pour s'entendre avec le général Bèdeau, chargé des pouvoirs du maréchal-gouverneur; à l'effet de procéder d'un commun accord à la délimitation des deux territoires.

Une entrevue eut lieu le 15 juin; mais les prétentions exagérées d'El-Ghenaoui, qui, nous devons le croire, suivait les instructions de son souverain, rendirent tout arrangement impossible. Le général Bèdeau se proposait de faire part au maréchal Bugeaud du résultat de son entrevue avec le général marocain, pensant que ce dernier en ferait autant de son côté, sauf à reprendre plus tard les négociations sur de nouvelles bases; mais il se vit subitement attaqué par des forces supérieures. C'était là un véritable guet-apens; El-Ghenaoui lui-même dirigeait les assaillants.

Notre petite colonne fut obligée de battre en retraite devant un corps d'armée considérable, et eût été infailliblement détruite sans l'arrivée inopinée de plusieurs bataillons conduits par le maréchal-gouverneur en personne. Après une attaque aussi déloyale, devions-nous rester sur la défensive et nous borner à demander satisfaction à l'empereur Abd-el-Rhaman, qui, nonobstant toutes ses promesses, n'avait seulement pas rappelé El-Ghenaoui après l'attaque du 30 mai? Il était alors du devoir du ministère de porter immédiatement à un effectif de 20 à 25,000 hommes la colonne dont M. le maréchal Bugeaud venait de prendre le commandement, et de prescrire les mesures nécessaires pour venger avec éclat ceux de nos braves tombés sous le plomb ennemi, victimes d'une lâche trahison, et pour obtenir du Maroc le paiement des frais de la guerre, l'expulsion d'Abd-el-Kader avec engagement formel de ne plus lui donner asile ni aucune espèce de secours, enfin tous les garanties que nous étions en droit d'exiger.

Nous croyons qu'à cette époque, l'occupation momentanée de la ville de Fez et le bombardement de Tanger auraient suffi pour obtenir un semblable résultat; mais on a mieux aimé mettre à bord de quelques vaisseaux des troupes de débarquement qui, s'il faut en croire certains journaux, ne débarqueront point en Maroc, pour suivre avec Abd-el-Rhaman des négociations qui, aux yeux de tout homme sensé, ne sont qu'une mauvaise plaisanterie.

Les négociations se poursuivent toujours, et le gouverneur de Gibraltar paraît y prendre une part active. Tout, nous dit-on, est à la paix à Tanger; l'empereur fait écrire par le gouverneur de Larache qu'il accorde toute satisfaction à la France, etc., et en même temps les généraux marocains attaquent de nouveau nos troupes, commandées par M. le maréchal Bugeaud, et l'on acquiert la certitude que les chefs qui montrent le plus d'acharnement contre les Français dans le Maroc sont portés en triomphe, et qu'Abd-el-Kader est tout puissant dans la province de Fez, qui est bien la plus importante de l'empire. On le voit, tandis que l'on négocie avec Abd-el-Rhaman, qui promet tout ce qu'il ne peut accorder, et qui craint même pour sa personne, nous sommes attaqués à la frontière. Abd-el-Kader recrute dans le Maroc, s'organise, et nous laissons faire; les événements marchent à pas de géant, et la France semble se croiser les bras. Avec une escadre qui pourrait foudroyer en un clin-d'œil tous les ports du littoral marocain, on négocie timidement, et c'est à un homme nul que l'on s'adresse, feignant de donner à ses promesses une importance qu'elles n'ont pas. Tout cela est bien regrettable; on devrait songer qu'il y a de l'avenir de notre colonie algérienne.

(Toulonnais.)

— Les événements dont la frontière ouest de l'Algérie est en ce moment le théâtre attirent naturellement toute l'attention des hommes politiques, et l'on ne parle guère des autres parties de la nouvelle colonie. Toutes nos correspondances s'accordent à dire que la levée de boucliers du Maroc n'a eu aucun retentissement dans les provinces du centre et de l'est, où nos ennemis n'ont pas manqué cependant de faire circuler des bruits absurdes, et il faut espérer que les choses resteront en cet état. Au surplus, un soulèvement serait à craindre dans le cas seulement où nos troupes éprouveraient un échec dans l'ouest, et cela, nous en avons la certitude, n'arrivera pas.

L'attaque du camp de Bathena par quelques centaines de Kabyles est bien certainement un fait isolé et qui n'a aucune portée politique.

(Idem.)

On lit dans l'Emancipation :

« Nous recevons des renseignements certains sur la double mis-

sion que l'ex-confesseur de l'infante Carlota est allé remplir à Bourges. Il est nécessaire que l'Espagne soit édiflée à ce sujet; la France ayant pour but le rétablissement du despotisme le plus abject et le plus hideux dans la Péninsule, se brasse avec l'appui du gouvernement, et nous ne cessons de signaler les mauvaises intentions que dénote cette complicité. Le père Fulgencio a rapporté d'abord dans laquelle le prétendant s'engageait à abdiquer, à condition qu'on apportait un nouveau protocole de Barcelonne; c'était pour inviter don Carlos à envoyer des circulaires très-pressantes aux comités carlistes existant en Espagne, ainsi qu'aux prêtres rentrés de l'exil, pour leur enjoindre de prendre part aux élections prochaines et d'y faire cause commune avec les hommes de la situation. Par ce moyen, on aura des cortès bien pensantes et une majorité carliste modérée, qui, tout en modifiant la constitution, règlera le mariage en question de la manière qui convient au carlisme, au modérantisme, à la France et aux puissances du Nord. Don Carlos a parfaitement compris, et les circulaires sont sans doute arrivées déjà à destination.

« Nous devons ajouter que les journaux légitimistes français, comme les feuilles de préfecture, ont reçu le mot d'ordre à ce sujet. Voilà pourquoi ils n'ont pas eu de larmes à donner à la bouche de Villalonga à faite des gâtes-métier qui s'étaient levés pour Charles VI et Isabelle dans le Maestrazgo; voilà pourquoi nous attendrons long-temps avant de les voir flétrir les assassinats récents de Caspe. »

Nous apprenons avec plaisir que la ville de Montpellier va être dotée d'un organe des opinions radicales. Le *Lloyd Cettois*, qui paraissait à Cette, et la *Revue de l'Hérault*, viennent de confondre leur publication pour constituer un journal qui paraîtra trois fois par semaine et qui marchera sous le drapeau démocratique. Ce journal aura pour titre *l'Indépendant*.

Quoi qu'on fasse pour arrêter l'essor de la presse nationale, et malgré les entraves de toute espèce que la législation lui oppose, elle pousse chaque jour de vigoureux rameaux.

Le conseil d'arrondissement de Tulle a émis un vœu en faveur de la réforme électorale; il demande en outre que les élections soient faites désormais au chef-lieu du département.

Au nombre des vœux du conseil d'arrondissement de Périgueux se trouvent ceux d'une nouvelle révision de la répartition de l'impôt et de l'établissement d'une école primaire laïque à Périgueux.

On lit dans le *Courrier français* :

« L'ambassadeur ottoman à la cour d'Espagne, Fuad-Effendi, est un homme d'esprit et réussit à merveille au-delà des Pyrénées. Lors de son arrivée à Barcelonne, le bruit avait couru qu'il amenait avec lui quatre femmes de Constantinople. Comme on le questionnait à ce sujet : « Amener des femmes en Espagne, dans ce pays de la beauté et de la grâce! mais ce seraient des roses au printemps et des étoiles au ciel! »

« Jaloux d'offrir à la jeune reine Isabelle des pastilles du sérail, il chargea une dame d'honneur d'en présenter à S. M. une cassette artistement travaillée. « Que Sa Majesté, dit-il, daigne jeter un coup d'œil sur cet échantillon des produits de mon pays, et qu'elle l'abandonne ensuite à la dernière de ses femmes d'atour; un tel hommage n'est pas digne d'elle. »

« Dans ce moment il s'apprête à quitter Barcelonne, et, s'étant rendu au palais de l'évêque, il lui a demandé sa bénédiction pour le voyage qu'il va entreprendre : « Car, dit-il, la bénédiction du vieillard et du juste est toujours entendue du maître suprême. » L'évêque accéda à la demande de l'ambassadeur musulman en lui donnant sa bénédiction qu'il accompagna des paroles suivantes : « Que le Seigneur vous protège pendant votre voyage et dirige vos pas dans le meilleur sentier. »

« Fuad-Effendi est bien avec les évêques, la cour et les femmes : c'est un diplomate qui promet. »

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Deux sièges de président de chambre sont vacants : l'un à la cour royale de Besançon, par le décès de M. Maurice; l'autre à la cour royale de Limoges, par le décès de M. Taillandier. On annonce que M. Bourgon, conseiller à la cour royale de Besançon, est nommé président de chambre à cette cour; et M. Lezard, conseiller à la cour royale de Limoges, président de chambre à la même cour, M. Oberty, président du tribunal de Montbéliard, est, dit-on, nommé conseiller à Besançon, en remplacement de M. Bourgon, et M. Dalesme de Plantadès, conseiller-auditeur à Limoges, conseiller à la même cour. On assure aussi que M. David, juge d'instruction à Limoges, est nommé conseiller à la cour de Limoges. »

Chronique.

LYON.

Dimanche dernier, sur le quai Pierre-Scize, deux omnibus riva-

l'arrivée et le départ de plusieurs officiers d'état-major venus de Fontainebleau. La démarche était faite et la chose irréparable.

« Voilà le récit fidèle et vrai de cet événement qui a eu et aura une si grande influence sur toute ma vie. »

Le *Mémoire justificatif* de Marmont porte la date du 4^{er} avril 1815. A cette époque, les généraux qu'il accusait d'avoir mis les troupes en mouvement contre ses ordres formels, malgré les plus instantes représentations de son aide-de-camp (Fabvier), étaient tous vivants. L'empereur venait de ressaisir la couronne; nul ne pouvait prévoir la catastrophe de Waterloo : toutes les chances, au contraire, étaient pour le succès durable de la cause impériale. Il y a plus : quelques uns des généraux accusés étaient employés dans l'armée qui devait combattre à Waterloo; pas un cependant ne protesta, tous acceptèrent l'accusation. C'est que le duc de Raguse disait vrai; tous les faits avancés par lui étaient rigoureusement exacts, il ne taisait que les noms. Ces noms, l'histoire doit les dire. Les chefs qui, sous l'empire du sentiment de terreur dont parle le duc de Raguse, entraînaient le 6^e corps à Versailles dans la nuit du 4 au 5 avril, furent :

Les généraux de division Souham, commandant en chef par intérim, Bordesoulle, Compans, Digeon (de l'artillerie), Ledru des Essarts, et, ajouté-t-on, le général de brigade, chef d'état-major, Meynadier.

Voici ce qui s'était passé.

La contrainte morale à laquelle avait cédé l'empereur en abdiquant pesait à sa fierté. La régence, d'ailleurs, pouvait ne pas être acceptée; dans le secret de son cœur, peut-être même espérait-il un refus. Dans tous les cas, sa position militaire devait rester forte. Le soir du 4 avril, vers cinq heures, désireux de se tenir prêt à tout événement, il dépêcha aux avant-postes son premier officier d'ordonnance, le colonel Gourgaud. Le colonel avait pour mission de voir Marmont, qui avait dû rester à Essonne, puisque aucune nouvelle de lui ni de ses plénipotentiaires n'était venue; de visiter également le maréchal Mortier, dont le quartier-général était à Menecy; de recueillir leurs rapports sur la position des corps alliés placés devant eux; puis, dans le cas où l'ennemi semblerait ne présenter aucun mouvement, d'engager les deux maréchaux à venir souper à Fontainebleau. Reçu,

à son arrivée chez Marmont, par le colonel Fabvier, Gourgaud s'étonna de ce que le maréchal, en des circonstances aussi graves, eût quitté son poste sans avertir l'empereur. Il insistait sur le péril possible de cet abandon, quand parut un officier porteur d'une dépêche du général de brigade Lucotte. Ce général avait remplacé le duc de Padoue (le général Arrighi), renversé de cheval par un coup d'obus, à la bataille du 30 mars, dans le commandement d'une réserve attachée au 6^e corps, et qui gardait alors le pont et la ville de Corbeil. La venue de cette dépêche parut à Gourgaud accuser plus haut que tout ce qu'il pouvait dire l'absence du duc de Raguse. « Il faut l'ouvrir, dit-il à Fabvier; peut-être annonce-t-elle une attaque de l'ennemi sur Corbeil. » Fabvier déchira l'enveloppe; elle renfermait quelques lignes du général, ainsi qu'une copie de l'ordre adressé par le maréchal à tous les commandants de division pour leur annoncer l'abdication de l'empereur. Cette copie, faite à la hâte, mal écrite, avait éveillé les soupçons de Lucotte : « Je vous envoie, écrivait-il au maréchal, une pièce qui vient de me parvenir, et qui me semble une manœuvre de l'ennemi. L'empereur ne saurait avoir abdiqué; je ne peux croire à un pareil malheur. » Fabvier ne se dissimulait pas les inconvénients qui pouvaient résulter du départ du maréchal; il dit au colonel Gourgaud que pour les prévenir, au moins en partie, il se placerait immédiatement aux avant-postes, et se mettrait ainsi en mesure, à la moindre alerte, de hâter le retour de Marmont. Au bout de quelques instants d'intime causerie avec le premier officier d'ordonnance, son camarade et son ami, l'aide-de-camp du maréchal fut effectivement prendre son poste d'observation à l'extrême avant-garde, sur la route même de Paris, et Gourgaud, remontant à cheval, parcourut les lignes avancées, et se rendit au logement de Souham, chargé, nous l'avons dit, du commandement du 6^e corps, comme le plus ancien général de division. Arrêté par deux grenadiers de faction à la porte, on lui dit que Souham venait de sortir pour visiter quelques postes; il n'insista pas et se rendit à Menecy. Il faisait nuit quand il entra; le duc de Trévise était à souper. Gourgaud lui exposa sa mission; le maréchal le fit reposer pendant quelques instants, et tous deux partirent ensuite pour Fontainebleau.

Le colonel Gourgaud, officier de la plus brillante bravoure, ne figurait

pas seulement au premier rang parmi les plus capables dans l'état-major militaire de l'empereur; jeune, infatigable, d'un caractère énergique et sûr, il était connu de toute l'armée pour l'officier de l'intime confiance de Napoléon. Sa présence inopinée au milieu du 6^e corps à pareil moment et à pareille heure, sa visite des principaux postes et des lignes du 6^e corps, avaient alarmé Souham et les autres généraux de division. Complices, nous l'avons dit, du traité fait par le maréchal avec le prince de Schwarzenberg, leur conscience troublée vit dans la mission du colonel et dans l'ordre qui appelait le soir même Marmont à Fontainebleau l'indice d'un danger qui devait probablement les atteindre. Plus de doute : l'empereur soupçonnait la négociation s'il ne la connaissait pas. La crainte de châtiments mérités les agitait déjà, quand vint une dépêche du maréchal Berthier qui reproduisait l'invitation au duc de Raguse de se rendre au quartier impérial. Il était d'usage, lorsque l'empereur chargeait un officier d'un ordre verbal pour un chef de corps, de transmettre cet ordre et le double et par écrit, par la voie hiérarchique de l'état-major-général. Le fait de cette dépêche n'avait donc rien que de naturel; mais, dominés par le sentiment de leur faute et du péril auquel elle les exposait, Souham et les autres généraux perdirent tout sang-froid; le simple envoi de cette notification prit à leurs yeux un caractère d'insistance qui porta leur terreur au comble; tous virent la mort pour le lendemain; ils résolurent de se sauver.

En 1814, le souper était encore dans les habitudes de la vie. Souham se chargea de réunir à sa table les officiers supérieurs de tous les corps d'infanterie, Bordesoulle ceux de la cavalerie. Ces officiers se rendirent à l'invitation. Ils ignoraient la négociation avec Schwarzenberg, ainsi que l'abdication de l'empereur; l'ordre du jour qui transférait le quartier-général impérial au-delà de Ponthierry leur était seul connu. Pas un d'eux ne fut donc surpris lorsque le général dont ils étaient chacun les convives leur annonça que dans la nuit même toute l'armée impériale se mettrait en marche sur Paris. Des transports de joie éclatèrent à cette nouvelle. Enfin on allait se battre! Le repas se prolongea au milieu des plus patriotiques effusions et de toasts nombreux portés à l'empereur et à son triomphe infaillible. Vers minuit, quelques colonels voulurent se retirer pour pren-

étaient à celui qui irait le plus vite. Les chevaux étaient tellement fatigués, qu'il eût été impossible à un vieillard, à une personne infirme, à un enfant, de se soustraire à un accident certain; car ce n'est qu'avec la plus grande promptitude que les personnes qui se trouvaient sur le quai en ce moment (de sept heures et demie à huit heures du soir) ont pu laisser le champ libre aux deux rivaux. Sur ces deux omnibus était inscrit *les Ecossaises*. Toutes les personnes présentes regrettaient qu'un agent de police ne se trouvât pas sur les lieux afin de requérir contre les imprudents conducteurs qui pouvaient ainsi compromettre la sûreté publique.

— Un voyageur qui a quitté Chamouni le 25 courant nous assure que l'ascension du Mont-Blanc n'a pu avoir lieu.

MM. Lepileur avaient laissé à Genève MM. Bravais et Martin pour venir s'entendre avec les guides; mais de sérieuses difficultés s'élevèrent. On ne pouvait s'entendre ni sur le prix que demandaient les guides, ni sur le poids que chacun d'eux devait porter. Ces difficultés auraient sans doute pu être tranchées, mais une plus sérieuse surgit: les guides refusaient de passer la nuit sur le sommet où M. Bravais pensait à s'établir; ils voulaient revenir chaque soir au Grand-Mulet et y rester jusqu'au lendemain matin, assurant que, durant la nuit, la tourmente pouvait venir sans qu'il fût possible ni de la prévoir ni de se soustraire à ses effets, et qu'ils courraient risque d'être tous engloutis sous les avalanches.

Devant ces objections MM. Lepileur ont dû reculer et sont repartis le 24 pour rejoindre MM. Bravais et Martin. Nous ne savons encore si depuis on a pu s'entendre, si l'ascension aura été tentée plus tard, si enfin les feux allumés à Lyon répondaient à des feux établis sur d'autres points.

— Plusieurs incendies ont éclaté dans la commune de la Guillotière vers les derniers jours de la semaine dernière.

Le feu a causé quelques dégâts dans une petite maison située sur le cours Trocadéro, près de la place Colbert, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Vendredi soir, vers quatre heures, un incendie s'est subitement déclaré dans le fenil du sieur Gouffard, brasseur à la Guillotière. Le toit a été entièrement détruit, et plus de cent quintaux de foin ont été brûlés ou endommagés.

Enfin, dans la nuit de samedi à dimanche, le feu a encore éclaté dans la cave d'une maison de la rue de Sèze, aux Brotteaux.

— La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant les assises du Rhône Claude Trépiéd, fermier du marché aux bestiaux maigres de Villefranche, prévenu de divers vols et attentats à la pudeur consommés avec ou sans violence sur les enfants fréquentant l'école de sa fille.

— Il va être procédé à la rectification de la route royale n° 84, de Lyon à Genève, dans la montée de Varambon (Ain).

Spectacles du 3^e juillet.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o Le Postillon de Longjumeau; 2^o le Légataire universel.

CÉLESTINS. — 1^o L'Oncle Bâptiste; 2^o le docteur Robin; — 2^o l'Omelette fantastique.

DÉPARTEMENTS.

On se plaint beaucoup, dit le *Bien Public* de Mâcon, sur les rives de la Saône, du bateau à vapeur la *Duchesse de Nemours*. Ce bateau, déjà ancien, est beaucoup trop petit pour la force de sa machine, qui est celle de 80 chevaux. A son passage, ce steamer imprime une telle agitation aux eaux de la rivière, que les bateaux amarrés cassent leurs cordages et que les plates sont soulevées au point de donner des craintes. Cela lui a déjà valu cinq procès.

Nous engageons la *Duchesse de Nemours* à changer son bateau ou à ralentir sa marche quand elle passe devant les embarcations. *L'Hirondelle*, dont la machine est de 60 chevaux, a une navigation déjà fatigante, mais supportable, parce que son bateau est mieux confectionné.

— La démission de M. Gardon, comme colonel de la garde nationale, est, dit-on, définitivement acceptée. Ainsi que nous l'avions dit, sa résolution aurait été irrévocable. Toute la garde nationale, tous nos concitoyens, et nous en particulier, en aurons un vif regret. M. Gardon n'a pas échappé sans doute au dégoût qu'éprouvent, dans les fonctions électives, les hommes les plus honorables que l'élection populaire a choisis.

(Le Bien Public.)

— On lit dans le *Mercurie Séguisien*:

« Vendredi dernier, un cortège nombreux accompagnait au champ du repos un de ces vieux soldats de la République et de l'Empire dont la vie appartient à l'histoire. Saint-Etienne a compté beaucoup de ses enfants parmi les hommes de cette héroïque génération, et celui dont le cercueil recevait, il y a deux jours, les honneurs militaires, n'était pas l'un des plus obscurs.

« Denis Ranchon, né à Saint-Etienne le 1^{er} février 1773, nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1804 et capitaine en 1810, était un simple enfant du peuple, sans instruction première. Son intelligence naturelle et sa bravoure devaient faire sa fortune, et si les événements de 1814 n'étaient venus lui fermer la carrière, à elles seules elles l'auraient sans doute mené loin.

« Caporal en 1791 au 4^e bataillon de Rhône et Loire, Denis Ran-

chon conquit tous ses grades, un à un, à la pointe de l'épée; chaque promotion correspondait à une action d'éclat. Son nom se trouve à l'une des pages du livre des *Victoires et Conquêtes*, et il méritait d'y être; car, même au plus fort de cette mêlée glorieuse qui couvrait les champs de bataille de l'Europe en 1811, l'enfant de Saint-Etienne, devenu capitaine, avait fait citer son nom à l'ordre du jour. »

— Il y a peu de jours, une mère de famille, habitant la commune du Grand Serre, était occupée à couper du bois aux abords d'un taillis, près de la commune, lorsqu'elle vit s'élever sur elle un énorme chien appartenant à un propriétaire d'Hauterive; cet animal furieux paraissait atteint d'hydrophobie. Cette femme, dont la présence d'esprit fut prompte comme l'éclair, loin de fuir, attend de pied ferme son antagoniste, qui, d'abord, lui fait une large blessure à la cuisse, puis se disposait à continuer. Quand elle le saisit vigoureusement par les mâchoires et le maintient dans une position à ne plus être redoutable pour elle. Cette lutte dura près d'une demi-heure, pendant laquelle ses forces ne l'abandonnèrent pas. Un individu qui était occupé à faucher dans les environs, ayant vu ce qui se passait, n'osa pas même porter secours à cette malheureuse; mais étant allé chercher un de ses amis, ils revinrent bientôt tous deux, armés d'un fusil, et tuèrent entre les mains de cette héroïque femme l'animal qu'elle avait si courageusement contenu.

Il est bon de dire que quelques heures plus tôt un enfant en bas âge avait été mordu par ce même chien. Les secours de la médecine ont été immédiatement prodigués à cette femme, et l'on espère que sa position n'aura rien d'alarmant. (Courrier de la Drôme.)

— Parmi les affaires qui ont été renvoyées aux prochaines assises de l'Ain par la chambre des mises en accusation de la cour royale de Lyon, on remarque la suivante:

Jean Morut, cultivateur à Monthieux, et Marie Péchard, veuve Morellon, contractèrent mariage au mois de novembre 1843.

Cette union, formée sous les plus fâcheux auspices, fut troublée dès les premiers jours par des querelles et des scènes de violence.

Une demande en séparation de corps et de biens fut formée par Marie Péchard au mois de février; mais l'intervention du curé et du maire de la commune amena entre les époux une réconciliation qui ne devait pas être de longue durée. Bientôt, en effet, les voisins furent témoins de nouvelles invectives et de nouveaux désordres dans leur ménage.

Le samedi 20 avril dernier, la femme Morut se rendit à Trévoux à l'insu de son mari et acheta 50 grammes d'arsenic chez le pharmacien Grumel, afin, disait-elle, de détruire les rats qui ravageaient sa maison. Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune l'aidera à gagner la confiance du pharmacien, qui hésitait à remettre cette substance dangereuse en si grande quantité à une inconnue.

Le 22, Morut après avoir mangé d'une soupe préparée par sa femme, fut en proie à d'atroces douleurs, qui provoquèrent des vomissements violents et presque instantanés. Neuf jours après, il expirait, accusant sa femme de l'avoir empoisonné, et refusant de tester en sa faveur, bien qu'elle eût mandé à son lit de mort un notaire et des témoins.

Tels sont les faits sur lesquels est basé l'acte d'accusation dressé contre Marie Péchard et qui ont motivé son renvoi devant la cour d'assises.

— Le 10 juillet, le nommé Avalet, dit *Tremblin*, de Villeurbanne, atteint d'aliénation mentale, a commis un vol sur une malheureuse fille de la même commune, âgée seulement de cinq ans. (Rhône.)

— Dans la même commune, le 17, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans la cuisine du sieur Berton, rentier, et y ont dérobé plusieurs ustensiles de ménage. (Idem.)

Nouvelles diverses.

Le *Mémorial des Pyrénées* fait le récit suivant de la dernière ascension de M^{me} Lartet à Pau, dans la journée du dimanche 21 juillet dernier:

« Une foule immense de spectateurs, 7 ou 8,000 personnes groupées aux croisées, sur les terrasses et jusque sur les toits de la place Henri IV, la virent s'élever courageusement dans sa nacelle et quitter terre avec le ballon qui l'emportait où il plairait à la Providence. Le ciel était d'une pureté admirable, mais le vent soufflait peu, et la machine aérostatique s'éleva lentement; elle se dirigeait encore vers le Gave. M^{me} Lartet, craignant sans doute une seconde submersion, jeta son ancre en passant sur le parc. Malheureusement cette ancre tomba dans un endroit très-fourré, où s'élevaient des hêtres qui ressemblent aux hauts mâts des navires, et dont le feuillage, quoique les arbres soient assez espacés, forme dôme; en sorte que quand le ballon arriva au faite de ces branches, il ne put pas passer outre, et la nacelle se trouva suspendue à une hauteur prodigieuse.

« Ce fut un spectacle effrayant. De toutes parts, on se précipitait vers le parc, et cette foule attendait, les yeux en l'air et dans une horrible anxiété, ce qui allait survenir. On craignait à tout moment que les cordages qui soutenaient la fragile esquisse venant à se rompre, il n'en résultât une horrible catastrophe. Heureusement, quoique minces, ces cordages résistèrent aux balancements et aux secousses.

« On s'était empressé d'aller chercher des échelles; mais les plus grandes qu'on avait pu trouver n'allaient pas jusqu'à la moitié de la hauteur qu'il s'agissait d'atteindre, et d'ailleurs pouvaient-elles servir tant que l'intéressante aéronaute n'aurait pas réussi à s'accrocher à l'un des arbres?...

leur venait de chaque côté du chemin, et dont l'obscurité les empêchait de se rendre compte, tenait leur attention en éveil. Enfin, à la hauteur de Petit-Bourg, l'aube du jour parut. Nos soldats regardèrent alors autour d'eux; d'abord ils se crurent dupes d'une illusion. Bientôt un sentiment de vague inquiétude ralentit leur marche. Au bout de quelques instants, ils s'arrêtèrent frappés de stupeur. Les deux côtés de la route étaient gardés par plusieurs lignes de troupes rangées en bataille; ces troupes, c'était l'ennemi: le 6^e corps se trouvait au milieu de l'armée russe! Pour comble de honte, les alliés rendaient les honneurs militaires à nos régiments; leurs fantassins portaient les armes, leurs cavaliers avaient le sabre haut, des fanfares éclataient sur toute cette double ligne. Le 50^e dragons occupait la tête de la division Bordesouille. Un général commanda de rendre le salut et d'avancer.

— Si mes dragons tirent le sabre, s'écria le colonel Ordener, ce sera pour charger!

Le général n'insista pas. Retrograder était impossible. Ces braves gens, si ardents, si fiers quelques minutes auparavant, se remirent en marche la rage au cœur. Arrivés à la Belle-Epine, point d'intersection du pavé de Choisy-le-Roi, on leur fit quitter la route de Paris et prendre le chemin de Versailles. Les généraux alliés, nous n'avons pas besoin de le dire, avaient été prévenus par les meneurs du 6^e corps dès les premières heures de la nuit.

Si l'aube du jour n'était venue pour l'avant-garde qu'après une heure et demie de marche, elle arriva assez à temps pour empêcher l'arrière-garde de s'engager trop loin. Cette arrière-garde, formée par les corps de partisans que commandait le général Chastel, et dont faisait partie un certain nombre de Polonais, rebroussa brusquement chemin dès qu'elle aperçut les lignes russes, et ne s'arrêta qu'au pont d'Essonne, qu'elle mit immédiatement en état de défense.

Cette petite troupe ne fut point la seule qui parvint à échapper à la trahison. Le général Lucotte avait reçu l'ordre de suivre, avec sa division de réserve, le mouvement des autres divisions du 6^e corps; non-seulement Lucotte désobéit, mais il s'empressa de publier un ordre du jour où se trouvent les passages suivants:

Et sa nacelle se balançait dans le vide, à quatre ou cinq mètres de la cime la plus proche!

« Cependant quelques hommes intrépides, la plupart appartenant au 25^e de ligne, s'étaient élancés à son secours; ils avaient réussi à grimper sur les arbres jusqu'à la hauteur de la nacelle, et de là ils faisaient des efforts inimaginables pour lancer des cordes à M^{me} Lartet.

« Pendant trois quarts d'heure, — trois siècles de poignantes angoisses! — on la vit essayer en vain de se rapprocher, à l'aide de ce câble, de l'arbre sur lequel le nommé Delbreilh, fusilier de la 5^e compagnie du 2^e bataillon du 25^e régiment, et le nommé Lambert, domestique de M^{me} Worms de Romilly, étaient accroupis sur de faibles branches, s'efforçant d'attirer la nacelle à eux. Des applaudissements éclataient à tous moments pour manifester à cette dame et à ses libérateurs la sympathie de la foule. L'inquiétude était d'autant plus vive que le jour était sur son déclin, et que la nuit eût rendu le sauvetage sinon impossible, du moins infiniment plus dangereux.

« Enfin le brave Delbreilh parvint à attirer la nacelle jusqu'à sa portée, et, saisissant le moment favorable, il enleva, avec autant d'adresse que de force et de courage, la jeune femme, qu'il réussit à transporter sur l'arbre.

« Qu'on se figure tout ce que cette scène, entre ciel et terre, avait d'imposant et de terrible!...

« Ce n'est pas tout; il fallait descendre et descendre deux à la fois. Delbreilh, qui, ainsi que Lambert, s'était élancé précédemment avec une témérité des plus grandes et des plus heureuses d'un arbre sur un autre en glissant comme un écureuil sur une branche, au risque de se briser la tête sur le sol, accomplit cette descente avec non moins de bonheur, en plaçant M^{me} Lartet sur ses épaules. Ce qui rendait la tâche extrêmement difficile, c'était, outre la hauteur du hêtre, son écorce lisse et polie, qui n'offrait aucune aspérité, aucun branchage auquel les mains pussent se retenir. Il fallait glisser le long de cette espèce de mat dont la circonférence, trop énorme et ne pouvant être embrassée, augmentait encore le péril.

« Enfin ils furent sauvés, et dix mille spectateurs battaient frénétiquement des mains.

« Nous n'avons pu raconter ce fait qu'avec sécheresse. Notre récit ne donnera à tous ceux qui n'en ont pas été les témoins qu'une faible idée de ce que cette scène avait de saisissant, d'affreux! Il n'y avait qu'une voix dans toute cette multitude immense pour applaudir au dévouement dont le courageux soldat du 25^e a fait preuve. »

— Un fait bien malheureux, et tout à fait inattendu, jetté en ce moment une pénible surprise, une profonde affliction dans le corps des officiers de la garnison de Belfort. Le trésorier du 9^e de ligne, M. G., a subitement disparu la semaine dernière, en laissant dans la caisse régimentaire un déficit de 5 à 6,000 fr.

On se perd en conjectures sur la fuite précipitée et soudaine de ce capitaine; on ne sait à quoi attribuer une déconfiture si spontanée et qu'on était si éloigné de soupçonner. On dit que M. G., plein de bons sentiments pour un de ses parents, se serait perdu pour lui venir en aide dans une fâcheuse position, et que, ne suivant que l'impulsion de son cœur, il lui aurait sacrifié ses propres émoluments et appliqué même des fonds dont il n'avait que la responsabilité et la manipulation. On ajoute aussi qu'il aurait fait tous ses efforts pour emprunter quelques milliers de francs auprès des banquiers ou des notaires de cette ville, mais que, n'ayant à offrir pour ces emprunts aucune garantie matérielle susceptible d'être hypothéquée, il a échoué, et qu'alors il s'est enfui. Quoi qu'il en soit, et sans ajouter foi à aucune des nombreuses versions qui se répandent à cette occasion, ce capitaine trésorier, homme rangé et intègre, excellent comptable, sur le point de passer major, malgré sa fatale culpabilité, est sincèrement plaint et regretté de ses frères d'armes, qui l'aimaient et l'estimaient, et de tous ceux qui, ayant eu avec lui des relations quelconques, ont été à même d'apprécier son aimable caractère et ses excellentes qualités.

Jusqu'à présent on n'a aucune nouvelle du fugitif; on ignore s'il s'est suicidé ou s'il est passé à l'étranger.

— Le 20 juillet, à onze heures et dix minutes, il a été observé à Nuremberg un météore qui, par un ciel nuageux, se dirigeait du nord-ouest au sud-est. Un globe igné, d'environ deux poices de diamètre, qui traversait le ciel avec lenteur, et d'où jaillissaient de nombreuses étincelles, répandit pendant plus de trente secondes une clarté éblouissante et verdâtre qui permettait de lire les plus fins caractères. A peu près quatre minutes après qu'il eut disparu, on entendit un bruit pareil à celui du tonnerre, accompagné d'explosion et d'ébranlement, qui dura environ une minute et se perdit peu à peu.

A Bamberg, le même soir, et à peu près à la même heure, des points élevés de la ville, on vit le Hauptsmoor et les sommets avancés du Fichtelgebirge s'éclairer soudain et rentrer dans le sein des ténèbres, et bientôt après une forte explosion se fit entendre. Bon nombre de ceux qui ont vu ce météore n'ayant aucune idée de semblables phénomènes, on disait le lendemain matin, avant l'arrivée du courrier de Wurzburg, que dans cette ville le magasin à poudre avait sauté et fait de terribles ravages, que la citadelle et le quartier du Mein n'offraient plus qu'un amas de ruines, que la moitié de la ville était en proie à l'incendie, etc.; mais il a fallu accepter une autre explication. C'est évidemment le même météore observé sous deux aspects différents.

— Le 20 juillet, par un beau temps, on a ressenti à Louvie-Juzon (Basses-Pyrénées) un tremblement de terre dont les secousses se dirigeaient de l'ouest à l'est.

— Le tribunal de commerce de Leipzig aura bientôt à juger une question intéressante.

« La nuit dernière, des corps entiers ont quitté leurs positions. Chargé d'occuper Corbeil avec vous, je suis resté fidèle à mon poste... »

« ... Les braves ne désertent jamais: ils doivent mourir à leur poste. » Par une coïncidence étrange et qui témoigne de l'incertitude qui régnait alors dans les actes du gouvernement provisoire, cet ordre du jour, qui flétrissait la *désertion* des généraux du 6^e corps, fut inséré sans commentaires et comme pièce officielle au *Moniteur* du 7 avril, dans le même numéro qui contenait les pièces de la négociation entre Marmont et Schwartzemberg, ainsi qu'une lettre du maréchal Ney dont nous aurons à parler plus loin.

La joie fut grande parmi les nombreux visiteurs de l'hôtel Talleyrand, lorsque, dans cette matinée du 5 avril, ils apprirent à la fois la défection du corps de Marmont et le rejet absolu de la régence. L'ivresse toutefois fut de courte durée. Plusieurs aides-de-camp, accourus à toute bride, ne tardèrent pas à annoncer que le 6^e corps était en pleine révolte.

En arrivant à Versailles, le général Bordesouille s'était empressé d'écrire au duc de Raguse la lettre suivante:

« Versailles, 5 avril 1814. »

« Monseigneur, « M. le colonel Fabvier a dû dire à Votre Excellence les motifs qui nous ont engagés à exécuter le mouvement que nous étions convenus de suspendre jusqu'au retour de MM. le prince de la Moskowa et les ducs de Tarente et de Vicence. Nous sommes arrivés à Versailles avec tout ce qui compose le corps; absolument tout nous a suivis et avec connaissance du parti que nous prenions, l'ayant fait connaître à la troupe avant de marcher.

« Maintenant, Monseigneur, pour tranquilliser les officiers sur leur sort, il serait urgent que le gouvernement provisoire fit une adresse proclamative à ce corps, et qu'en lui faisant connaître sur quoi il peut compter, on lui fit payer un mois de solde; sans cela, il est à craindre qu'il ne se débande.

« MM. les officiers-généraux sont tous avec nous, M. Lucotte excepté. Ce joli monsieur nous avait dénoncés à l'empereur.

« J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

« Le général de division, COMTE BORDESOUILLE. »

(La suite au prochain numéro.)

dre un peu de repos; on les retint. L'empereur, leur dit-on, devait arriver à Essonne, avec le gros de l'armée, dès la pointe du jour; le 6^e corps, désigné pour former l'avant-garde, était forcé de se mettre en mouvement vers trois heures du matin: il devenait donc inutile de se coucher. On attendit. A l'heure indiquée, les troupes prirent les armes, et le corps d'armée échelonné par brigades, ayant la division de cavalerie de Bordesouille en tête, prit, vers trois heures et demie du matin, la route de Paris. Il était nuit noire.

Le colonel Fabvier, on l'a vu, s'était placé aux avant-postes. Etonné de ce qui se passait, et n'obtenant aucune réponse satisfaisante des différents officiers de troupes qu'il essayait d'interroger, il franchit le pont d'Essonne, que traversait alors un régiment d'infanterie, et trouva, réunis autour d'un feu de bivouac allumé à la porte d'un cabaret placé à la gauche du pont, plusieurs généraux, parmi lesquels étaient Bordesouille, Compans et Souham. Il demanda d'un ton respectueux à ce dernier la cause du mouvement qui s'opérait. « Je n'ai pas l'habitude, répondit Souham, de rendre compte de mes actes à mes inférieurs. » Le colonel insista. « Marmont, s'est mis en sûreté, ajouta Souham; je suis de haute taille, moi, et je n'ai nulle envie de me voir raccourcir de toute la tête. »

Fabvier ne se tint pas pour battu; il répliqua que les généraux n'avaient rien à craindre pour leur sûreté. Un escadron de gendarmerie d'élite était la seule force qu'on pût envoyer contre eux. En faisant immédiatement passer leur bagage de l'autre côté de la rivière, ne pouvaient-ils pas, à la moindre alerte, franchir à leur tour les quelques pas qui les séparaient des grandes gardes de l'ennemi? Que risquaient-ils donc de laisser leurs troupes dans leurs positions et d'attendre? Compans était de cet avis. « Tout cela est bel et bon, s'écria Souham en jurant; mais le vin est tiré, il faut le boire! »

Fabvier annonça l'intention d'aller avertir le duc de Raguse. Les généraux lui dirent qu'ils ne s'y opposaient pas. Le colonel partit rapidement pour Paris.

« Pendant les troupes continuaient leur mouvement. La route, contre leur attente, était sans obstacles; les régiments d'avant-garde avançaient sans avoir à répondre au moindre *qui vive*. Seulement un bruit étranger qui

—On sait que le libraire Kollmann a acquis de M. Eugène Sue le droit de publier en allemand une édition du *Juif-Errant*. M. Kollmann fit insérer dans les journaux le traité conclu par lui à ce sujet avec M. Sue, en avertissant qu'il poursuivrait comme contrefacteur toute personne qui publierait une traduction allemande de l'ouvrage en question. Néanmoins, cinq traductions allemandes du *Juif-Errant* ont commencé à paraître en Saxe, sans compter celle que publie la *Gazette universelle allemande* de Leipzig.

M. Kollmann a requis la saisie des livraisons qui ont paru de six traductions allemandes du nouveau roman de M. Sue; mais les autorités saxonnes ont refusé d'effectuer cette saisie, en alléguant, comme motif de leur refus, que le traité en vertu duquel M. Kollmann se prétend investi du droit exclusif de publier en langue allemande le *Juif-Errant*, étant fait avec un étranger, domicilié dans un pays étranger, où la propriété littéraire des Saxons n'est pas protégée, ne peut ni ne doit avoir aucun effet en Saxe, et doit, par conséquent, être regardé comme nul et non avenu.

M. Kollmann vient d'actionner les six éditeurs contrefacteurs devant le tribunal de commerce de Leipzig, qui, selon son usage, a nommé des experts pour lui faire un rapport sur l'affaire.

— Dimanche dernier, sur la route du Tivoli-Normand, près de Rouen, un lièvre s'élança d'un carré de choux au milieu des promeneurs très-nombreux sur ce point. En voyant tant de monde, le lièvre hésite, le cercle se rétrécit, l'animal bondit et se débat, chacun étend la main pour le saisir; le garde-champêtre survient, fend les rangs, brandit son sabre pour faire lâcher prise, et tandis qu'un honnête bourgeois appréhende le lièvre par les oreilles, un autre reçoit un coup de flamberge sur la main. Cependant le bourgeois emporte le lièvre à la barbe du garde-champêtre. Est-ce là un délit de chasse? Le cas a paru grave aux autorités locales, et l'on dit que la question est en ce moment soumise à la sagacité des jurisconsultes.

— Emmanuel Traq, condamné à la peine de mort pour avoir assassiné avec guet-à-pens un garde champêtre dans les environs de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), a subi sa peine le 23 juillet à Chambéry.

Une affluence considérable couvrait dès le matin la promenade de Vernay, à l'extrémité de laquelle la potence avait été dressée.

A onze heures précises, le condamné est sorti de la prison, soutenu par deux prêtres, escorté par le bourreau et une compagnie d'archers. La confrérie des pénitents noirs ouvrait la marche, fermée par un piquet de cavalerie. Ce lugubre cortège a traversé toute la ville d'un pas lent et solennel. Le condamné était d'une taille ordinaire, mais vigoureusement musclé. Des précautions avaient été prises pour qu'il ne s'échappât pas, ainsi qu'il l'avait fait quelque temps auparavant des prisons de la Maurienne.

Pendant le trajet, il a constamment murmuré ces mots: « Mon Dieu! ayez pitié de moi!... Mes pauvres enfants... » Arrivé au pied de la potence, il a fait quelque difficulté de monter; mais, hissé par le bourreau et son aide, un instant après il était suspendu à la corde fatale.

Il y a quelque chose de barbare dans les exécutions de ce genre, et des cris à bas le bourreau! ont éclaté lorsque celui-ci s'est assuré de la mort de la victime. Quelques pierres ayant été lancées, le bourreau a tiré un pistolet de sa poche, et, se tournant du côté des spectateurs, a menacé de faire feu, ce qui a produit un effet tout contraire à celui qu'il en attendait, car dès lors une grêle de pierres, lancées par des enfants il est vrai, n'a cessé de pleuvoir sur lui jusqu'à la prison. On ne dit pas que le bourreau, son valet et les archers aient des blessures graves, mais plusieurs projectiles les ont atteints. Cinq jeunes gens ont été arrêtés.

Le supplicé, resté cinq heures exposé au public, a été enlevé par les pénitents noirs, utile corporation d'ouvriers dont la mission est d'assister le criminel pendant ses derniers moments en lui répé-

tant sans cesse ces paroles: « Vous n'avez plus que tant d'heures à vivre, pensez à votre âme! »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

La terreur est à l'ordre du jour en Espagne depuis les exécutions de Caspe et de Saragosse. Nous apprenons que des patriotes de cette dernière ville, de Pampelune et d'autres points, craignant avec juste raison, à cause de leurs opinions, de se voir traqués et persécutés même pour des faits auxquels ils sont totalement étrangers, ont pris le sage parti de quitter leurs foyers et de venir demander momentanément à la France un asile contre les fureurs réactionnaires du parti qui est au pouvoir. Plusieurs personnes notables sont déjà arrivées à Bayonne, et on en attend encore d'autres tous les jours.

MADRID, le 21 juillet. — Le gouvernement n'a pas approuvé la mise en état de siège de Saragosse et a envoyé l'ordre au général Breton de la faire cesser immédiatement. D'un autre côté, le capitaine-général de Navarre a jugé à propos de déclarer la province de Logrono en état exceptionnel, de sorte que l'un compense l'autre.

Et, à propos de la Navarre, on dit que les provinces basques auraient offert au gouvernement de racheter leurs anciens fueros au moyen d'une somme importante.

Un voile épais couvre toujours les intentions du cabinet Narvaez relativement à la réforme de la constitution, soit quant au nombre, soit quant à la nature des modifications qui seront faites à son texte. L'abolition de la garde nationale et les plus grandes restrictions au principe et à la pratique de la liberté de la presse sont probablement les deux premiers points qui seront traités.

Il est fortement question du rétablissement de la dime.

— Les officiers français qui sont débarqués à Algésiras ont été accueillis de la manière la plus flatteuse par les habitants et les autorités. Tout le monde s'attend à ce que l'affaire du Maroc va prendre une tournure sérieuse. On s'attend aussi d'un moment à l'autre à l'apparition du décret qui réorganise la garde royale.

— La lettre suivante, adressée de Bilbao au journal la *Posdata*, nous paraît digne de fixer l'attention de nos lecteurs:

« La députation forale est entrée hier en fonctions, et hier aussi tous les membres de la municipalité ont envoyé leur démission à l'autorité. De cette manière, nous sommes avec deux députations au lieu d'une et à la veille de n'avoir point de corps municipal. On assure que le chef politique n'a pas accepté la démission des conseillers municipaux, sous prétexte qu'il n'y était pas autorisé par le gouvernement. S'il persiste dans sa résolution, il en résultera un conflit qui pourrait donner lieu à beaucoup d'autres difficultés.

» Je vous dirai en peu de mots l'effet qu'a produit ici le nouveau décret sur les fueros. Généralement il a été accueilli avec une grande froideur dans cette province, et il ne pouvait en être autrement. Les uns veulent le rétablissement des fueros dans toute leur force, c'est-à-dire sans douanes ni chef politique; d'autres, et ce sont les plus nombreux, souhaitent également les fueros, mais avec la condition que le fils de don Carlos épouse notre reine. Il en est encore qui réclament des modifications au code foral, tout en conservant les douanes; mais ce parti est le plus faible. Restent ensuite les défenseurs de la véritable unité constitutionnelle. Tels sont les sentiments réels du pays quant à la dernière mesure adoptée par le gouvernement.

» Bien des craintes ont surgi à cette occasion, et l'on redoute avec raison que le parti carliste, qui est tout puissant dans ces provinces, ne parvienne à s'emparer de la députation forale et des municipalités. Du reste, les hommes clairvoyants se préoccupent

beaucoup de la grande réunion qui doit avoir lieu prochainement sous l'arbre de Guernica.»

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 29 juillet 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Ferrache	5,850	
527	—	Nouvelle émission	4,000	
1,200	—	Guillotière	1,550	
1,000	700	Saint-Etienne	1,625	
450	600	Grenoble	1,850	
500	750	Saône-et-Loire	1,510	
400	700	Dijon	940	
3,000	750	Trois villes du Midi	150	
1,740	600	Turin	725	
1,000	—	Montpellier	745	
1,000	—	Besançon	50	60
1,000	—	Reims	1,070	45
1,000	—	Alès	680	
1,000	800	Valence	620	
500	500	Mulhouse	975	
500	1,000	Bourges	460	
600	500	Nevers	1,450	
1,000	4,000	Veuse	560	
3,500	440	Naples	550	
400	500	Moulin	495	
1,000	500	Angers	1,150	75
900	500	Troyes	580	
500	1,600	Boulogne, Sévres et Saint-Cloud	650	
500	—	Avignon	740	
600	300	Mézères et Charleville	500	
556	500	Abbeville	500	
1,000	—	Limoges	500	
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	350	
Illimit	1,000	Société civile	475	
1,500	800	Grangette et Cuiatte	500	
4,000	—	Côte-Tiolière	500	
1,000	4,000	Compagnie générale des Tréfonds	500	
1,000	—	Compagnie des mines des Littes	500	
2,500	—	Compagnie du Villars	500	
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gén. de Lyon à Arles	5,000	
500	4,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,000	
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	3,000	
200	10,000	Compagnie de l'Argile	8,700	
1,500	500	Compagnie du Rhône	500	
4,500	1,000	Ponts, Sur le Rhône	1,675	
450	2,000	de la Feuillée	2,245	
500	2,000	du Palais-de-Justice	1,750	
220	2,000	de l'Île-Barbe	1,500	
4,800	4,000	de Vaise	400	
6,000	—	Canal de Givors	5,140	
240	5,000	Moulins à vapeur de Ferrache	5,140	
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche	6,400	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône	1,600	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	475	
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,110	
1,500	—	Omnibus	420	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	9,000	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	—	
1,750	—	Gare de Vaise	—	
1,419	—	Terrains de Vaise	—	
2,201	5,000	Chemins de fer de Lyon à Saint-Etienne	—	
40,000	500	d'Avignon à Marseille	—	
80,000	500	de Paris à Orléans	—	
72,000	500	de Paris à Rouen	—	
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux	—	

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le CONSTITUTIONNEL a commencé le 25 juin la publication du *JUIF-ERRANT*, par M. Eugène Sue.

Les personnes qui s'abonneront A DATER DU 1^{er} AOUT recevront, du 1^{er} au 5 dudit mois, tous les chapitres du *JUIF-ERRANT* parus en juin et juillet, jusqu'au 31 inclusivement.

On s'abonne à Paris, au bureau du journal, rue Montmartre, 121, aux directeurs des postes et aux bureaux des messageries.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.—Même adresse dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLÉSTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE

INDUSTRIELLE;

PAR ALPHONSE DUPASQUIER,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur de chimie à l'École publique industrielle de Lyon et à l'École de Médecine, etc.

Trois volumes in-8°, avec planches sur bois intercalées dans le texte.—Paris et Lyon, 1844.
Le tome 1^{er} est en vente.—Prix: 9 fr. (40070)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSÉ,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements. Se vend chez MM. Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 41. (922)

JUSQU'AU 31 JUILLET INCLUSIVEMENT

LES HIRONDELLES

D'une marche supérieure à celle de tous les autres

Bateaux à vapeur de la Saône.

ET NOTAMMENT DE CELUI APPELÉ

LA DUCHESSE DE NEMOURS,

PARTENT TOUS LES JOURS

POUR CHALON

A 5 HEURES 1/2

DU MATIN. (7579)

A vendre pour cause de départ.

BON FONDS D'ÉPICERIE situé dans un bon faubourg.
—Location: 500 f.—Recette: 35 f. dans les beaux jours et 70 f. dans l'hiver.—Prix: 2,000 f. (925)

AVIS IMPORTANT.

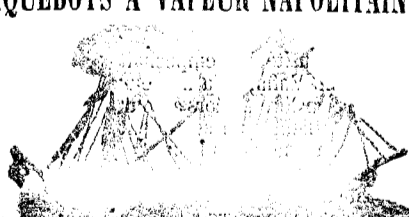
On demande un bailleur de fonds pouvant disposer de 25 à 50,000 fr. pour une industrie dont le résultat est certain et qui rendra plus de 25 0/0.

On donnera, pour la garantie des capitaux, une première hypothèque sur la propriété servant à l'exploitation. S'il n'a pour agréable, le bailleur fera la place de Lyon et sera intéressé d'un tiers.

Ecrire franco, bureau restant, à Lyon, aux initiales F. M. X. (2540)

FRANCE, ITALIE, SICILE ET MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS



Départs réguliers de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

La Marie-Christine, de la force

de 160 chevaux,

Partira les 9 de chaque mois.

Le Mongibello, de la force de 250

chevaux,

Partira les 19 de chaque mois.

Le François-Premier, de la force

de 160 chevaux,

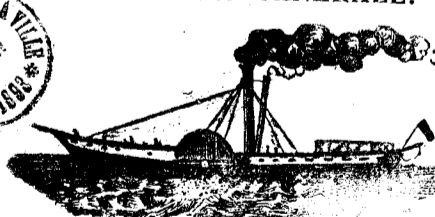
Partira les 29 de chaque mois.

Nota. — L'HERCULANUM, de la force de 500 chevaux, affecté à un voyage périodique entre Marseille et Naples, en touchant les ports intermédiaires mentionnés ci-dessus, effectuera ses départs, à dater de ce jour, les 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ces voyages supplémentaires n'apportent aucun changement dans les départs réguliers, qui continueront à avoir lieu les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et Co, directeurs, à Marseille, ou au bureau de l'administration, rue Canebière, 48. (7267)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



DU 1^{er} AU 10 AOUT,

LE SUPERBE BATEAU

LA DUCHESSE DE NEMOURS,

d'une marche supérieure à tous les autres bateaux,

PART TOUS LES JOURS IMPAIRS

POUR MACON ET CHALON,

à 5 HEURES 1/2 du matin. (7149)

AVIS.

On demande, pour une entreprise, une somme de 46,000 fr., moyennant 4,000 fr. de bénéfice par an. S'adresser à l'hôtel Saint-Nizier, rue Poulaille, à Lyon. (951)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23. DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou perles blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréty ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

CHEVAUX

DE PUR SANG ET DEMI-SANG.

A VENDRE

AU HARAS DE BERTHUN,

Près Nevers (Nièvre).

Les CHEVAUX en vente cette année sont, comme toujours, parfaitement dressés, soit à la selle, soit à la voiture, et réunissent une grande distinction et de belles allures.

Parmi les chevaux pur sang, quatre sont entiers, très-brillants et fort doux.

Les personnes qui seraient disposées à se rendre à Berthun sont priées, afin d'être sûres d'y rencontrer le propriétaire, d'écrire à l'avance à M. le comte de Pons, à Berthun, par la Guerche-sur-Aubois, près Nevers (Nièvre).

On trouve également, à Berthun, des TAUREAUX de race pure de Durham, à courtes cornes. (921)

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser: à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrail. (5871)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS,
Rue Poulaille, 49.